





G¹²
T¹¹ 58.







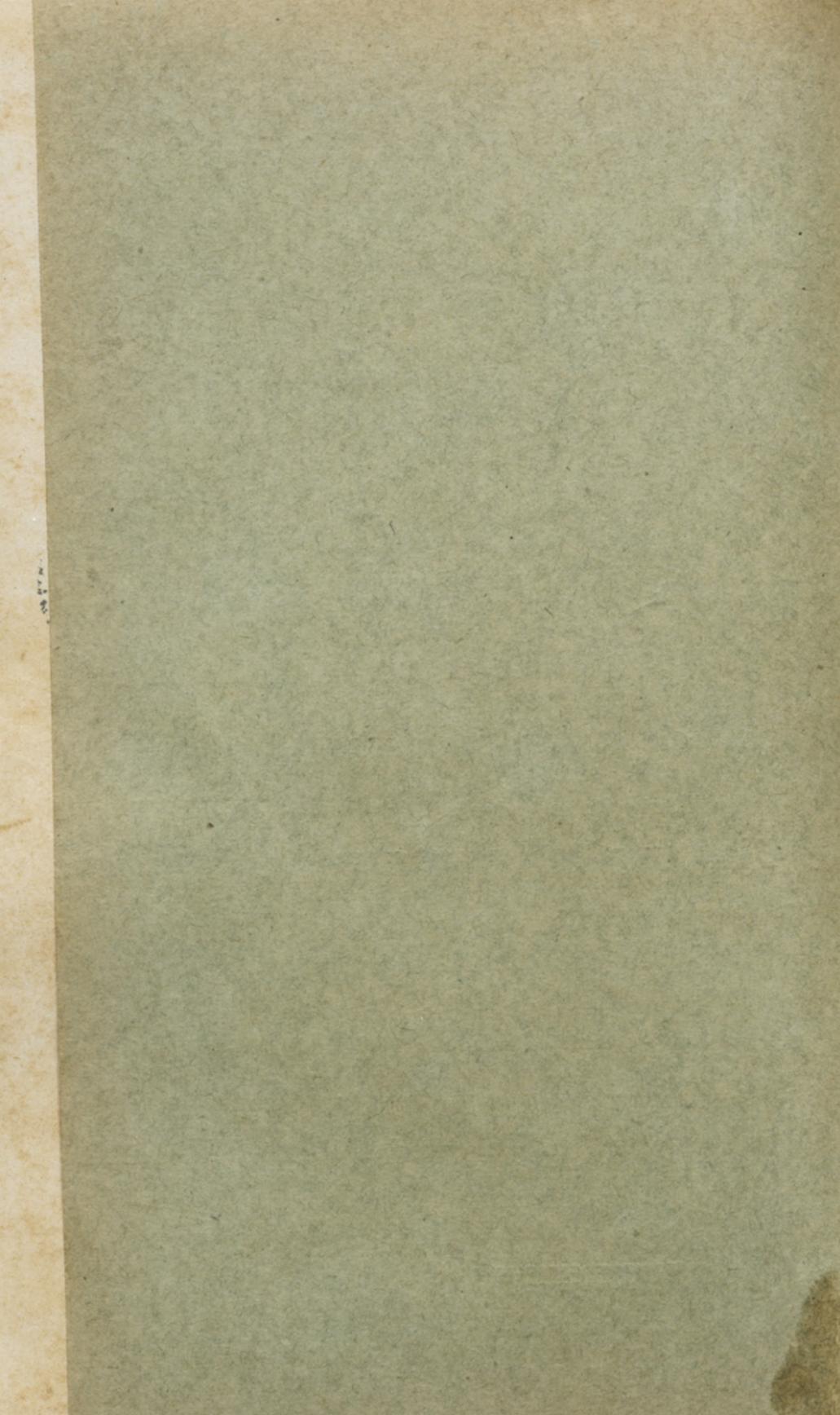
Marie-Galante



Extrait de « Nos Paroisses »

(Echo de la Reine :

juin 1937 à septembre 1938 inclus et mars 1940)



CHAPITRE XVII

MARIE-GALANTE

Nos Lecteurs savent fort bien que celui qui écrit l'histoire de « Nos Paroisses » est un défunt ! Feu M. le chanoine Ballivet, ami de Ballet, a, comme lui, constitué un « fonds ». C'est à ce fonds que nous puisons cette chronique ; et si, parfois, il faut tailler et greffer, ce n'est, certes, pas pour donner des leçons à ce maître, mais pour que le titre « ... de 1635 à nos jours » reste entièrement vrai. Les choses et gens de Guadeloupe passent et changent si vite. Ici comme ailleurs.

Après « Les Vieux-Habitants », qui est la dernière paroisse de l'île — alphabétiquement s'entend — il ne nous reste plus qu'à prendre passage pour les Dépendances, en premier lieu Marie-Galante.

Que sera cette traversée ? Nous nous la figurions anodine et de tout repos. Pas du tout. Le bon et savant chanoine, sans doute pour nous distraire des inconvénients inévitables de tout voyage marin, nous « embarque » dans des considérations d'économie politique et de politique tout court qui ne manquent ni d'à-propos ni d'actualité. Nous nous garderons bien d'y changer une virgule.

Situation de Marie-Galante



ÉPARÉE par une trentaine de kilomètres seulement de la Guadeloupe, l'île de Marie-Galante, la plus

importante et longtemps la plus rissante de nosflo

dépendances, affecte la forme d'un polygone irrégulier, administrativement coupé en trois parties à peu près égales, formant trois communes qui répondent à ses trois paroisses : Grand-Bourg, chef-lieu du canton et du doyenné, Capesterre et Saint-Louis, pour une population totale d'environ 18.000 habitants (au dernier recensement : 29.746). Son climat est salubre et une végétation puissante couvre son littoral pittoresque.

Déployons ici la carte, et rétablissons, par la pensée, le panorama dont nous avons sous les yeux la projection géométrique. Ou mieux encore si, par hasard ou intentionnellement, nous sommes sur les lieux, regardons. Là-bas, à l'est, c'est la Désirade, la Pointe des Châteaux et la Petite-Terre. Droit en face, la côte méridionale de la Grande-Terre, dans son entier développement, Sainte-Anne, la Pointe-à-Pitre, au fond, avec sa rade. A gauche, la crête des montagnes, depuis au nord, la Pointe-Allègre jusqu'à la Pointe de Capesterre au midi ; près d'elle, le groupe des Saintes ; une petite mer intérieure, de 80 kilomètres en long sur 30 environ en large. La Guadeloupe se présente à nous comme l'un des plus riches fleurons de notre couronne coloniale.

Pauvres vieilles colonies ! En voyant ce qu'elles sont, songeons à ce qu'elles furent.

Richelieu et Colbert

Certes, les théories sur la colonisation ne nous ont pas manqué. Rêvées, entrevues par Richelieu sous la forme de compagnies commerciales, organisées pour la première fois par Colbert et recevant de lui une législation complète, le *Code Noir* (1), actives, opulentes dès le premier quart du

(1) Edit de 1635, publié après la mort de Colbert. En le parcourant dans ses 60 articles, on demeure convaincu que les abolitionnistes de 1848 ne l'ont ni lu ni compris ni remplacé.

Il s'agit de la loi de 1635, publiée après la mort de Colbert. En le parcourant dans ses 60 articles, on demeure convaincu que les abolitionnistes de 1848 ne l'ont ni lu ni compris ni remplacé.

XVIII^e siècle, attirant à elles la noblesse pauvre, pleines de fêtes, ivres de plaisirs et de gloire, toujours entre deux guerres, alors que les gentilshommes, créoles ou métropolitains servaient sur la flotte ou dans les armées « du Roi » et fournissaient des gouverneurs ou des intendants à nos îles de l'Amérique.

Pas un seul des grands noms de l'ancien régime qui ne soit représenté parmi leurs colons « habitants ». Aussi, ont-elles une histoire glorieuse, un passé déjà lointain mais encore brillant. Ce furent nos colonies « à sucre ». La période de leur prospérité s'étend de la Régence à la Révolution, et quand au XVIII^e siècle, on parle des *Isles* et de la fortune qu'on y fait, c'est de cette époque qu'il faut l'entendre.

Depuis le XVIII^e siècle où toutes les spéculations, tous les systèmes, toutes les utopies furent en honneur, on a beaucoup disserté sur les Colonies, sans chercher à les bien connaître. Les discussions de principe durent encore. Abandonnées après Colbert — car Louvois ne songeait qu'à la guerre — les Antilles attirèrent de nouveau, sous Louis XV, l'attention des Ministres. En 1765, après la perte du Canada, le duc de Choiseul faisait remettre aux Administrateurs coloniaux des instructions détaillées sur la direction à imprimer à ces possessions d'outre Océan.

« Colonies, colons... »

... mots empruntés à la vieille langue de Rome, ne correspondent plus maintenant à l'idée précise que s'en faisait le Peuple-Roi. Pour lui, *colonia*, c'est la décharge d'un trop-plein de population, un essaim qui se détache de la ruche, la création sur un sol conquis par les armes, d'une ville, d'une province, de tout un pays nouveau ayant les mœurs, les lois, la langue le culte de Rome, mais désormais sans lien économique avec la Métropole. Comme nous voilà éloignés des idées de Colbert !

Pour lui, le même mot de colonie implique tout ensemble un lien politique qui, du simple protectorat, peut aller jusqu'à la complète assimilation, et un lien économique, non moins étroit, conditionnant les droits douaniers et réglant les trafics commerciaux. Richelieu pensait de même, car il fut peu enclin à supporter des Etats dans l'Etat, même à dix mille lieues de la Mère-Patrie : les édits de Louis XIII (1615) défendent aux non-catholiques l'entrée et le séjour dans les Colonies.

Colbert aggrava cette tendance par la complication systématique des rouages de l'Administration progressivement développés, jamais simplifiés.



Feu notre Chroniqueur poursuit ses considérations sur la politique coloniale. Ces pages nous aident à discerner quelle était, à l'époque dont il parle, l'idée d'« Empire »...

Avec les premiers pionniers : Colomb, Gama, etc., le motif d'expansion, pour les grands états méditerranéens, était d'abord religieux, ensuite économique. On veut d'abord civiliser les « sauvages », et on entend, par là, les christianiser.

Aux XVI^e et XVII^e siècles, sous Richelieu, par exemple, le motif religieux d'expansion n'a pas disparu ; il est devenu secondaire : l'économique prime.

D'évolution en évolution, nous n'avons plus aujourd'hui une idée « d'Empire », mais une idéologie. On ne cherche plus à civiliser les habitants de la plus grande France, mais à les « électoraliser ». L'économique passe au second plan, le politique au premier. Attendons la suite...

Que nos Lecteurs remarquent, d'autre part, la boutade de M. de Bismarck. Les revendications coloniales allemandes ne sont pas chose nouvelle.

Au XVII^e siècle : les Compagnies

Au XVII^e siècle, de 1626 à 1674, on accepta les *Compagnies* marchandes, avec une autonomie très restreinte, parce que ni la marine à peine créée, ni les finances du royaume

n'étaient alors en état d'établir notre empire colonial en formation. On considéra, dès lors, les colonies comme une expansion à l'Etranger, une province éloignée, mais productive. Lorsque ces annexes ou succursales se sentaient assez solides, elles rompaient l'amarre et se déclaraient émancipées, indépendantes. Lorsqu'elles végétaient, on les abandonnait à leur sort : tels des parents pauvres dont on aurait honte, et qu'on laisse sombrer dans la misère.

Au XVIII^e siècle : la philosophie

Au XVIII^e siècle, la « philosophie » se mit à discourir sur les colonies comme sur tout le reste. Les instructions de M. de Choiseul à ses agents des îles portent visiblement la trace des idées de ce temps. Ces instructions furent rédigées par Dubucq, premier commis au Ministère de la Marine, député permanent de la Martinique, au bureau des Colonies, à Versailles. Elles débutent par des considérations économiques dans le goût de Montesquieu et un exposé de principes qu'on peut lire avec fruit, même à notre époque, en tenant compte des événements survenus depuis. Avant tout, pour l'auteur de ces notes administratives, les colonies sont et doivent rester des débouchés pour « la consommation des denrées métropolitaines, parce que la mesure du travail est dans la mesure des besoins ; que le travail est en proportion de la population et de la richesse qui font, à leur tour, la force d'un Etat ».

C'est une erreur, poursuit le grave Economiste, de regarder les colonies comme des provinces lointaines, et seulement cela ; elles ne sont que des établissements de transactions coloniales, et la consommation est leur objet unique. Plus donc les colonies offrent des productions différentes de celles de la patrie commune, plus elles sont vraiment colonies, puisqu'elles répondent plus adéquatement à leur but ; les colonies des Iles n'ont aucun des

objets de notre commerce continental ; la Métropole en tire des objets qu'elle ne trouve que là ; cet échange est le dernier mot de la colonisation.

Aussi, les colonies doivent être le plus riche possible *sous la loi la plus stricte de la prohibition* en faveur de leur métropole. Sans ces deux éléments, les colonies ne tardent pas à devenir des charges dont l'Etranger tire plus de profit que nous. De cette prohibition sévère est sortie la croyance que ni le blé ni la vigne ne poussent aux Antilles. Marie-Galante va nous prouver que la vigne au moins vient bien sur son sol. (M. le Chanoine est trop optimiste !)

Economie et stratégie

Sous Louis XVI, en 1777, nouvelles instructions : celles-ci, signées « de Sartine » ; théorie générale, destination, utilité des colonies : rien n'oublié. Les principes sont sensiblement les mêmes que ceux de 1763. Il y est exposé que les colonies, « possessions aujourd'hui importantes » (1), ont pour office d'opérer la consommation des produits agricoles et industriels de la Mère-Patrie... que la différence des productions est, pour elles, une cause de durée et de *dépendance* avec la Métropole. La guerre d'Amérique donnait alors, en ce sens, une leçon cuisante à l'Angleterre ; mais M. de Sartine n'avait rien à redouter de semblable pour la France avec les Antilles. Il n'en insistait pas moins : « Si les colonies produisent ce que produit la Métropole, elles finissent par se passer d'elle. »

Un argument plus nouveau, dans ces instructions, est celui qui présente les colonies comme autant de points stratégiques précieux pour nos escadres dans les mers lointaines.

(1) C'est, en effet, après le séjour des Anglais (1759-1763) que la Guadeloupe prit son essor, sans dépendre de la Matrinique. (Note du Chroniqueur.)

Panaméricanisme nouveau

Le ministre de 1777 entrevoyait-il que, dans l'avenir, au XX^e siècle — le nôtre — le percement de l'isthme américain imposerait « de nouveaux devoirs » aux Etats-Unis (1), c'est-à-dire une politique coloniale nouvelle, aux dépens de l'ancien monde. La terrible guerre d'Europe en 1914 semble répondre à cette question, et rappelle *la célèbre boutade de M. de Bismarck qui rangeait en trois catégories « les pays qui possèdent des colonies et des colons, comme l'Angleterre ; ceux qui, ayant des colons à ne savoir qu'en faire, n'ont pas du tout des colonies pour les loger et les employer, comme l'Allemagne ; enfin les pays qui n'ont pas de colons, et qui se contentent de préparer, pour les autres, des colonies, comme la France »*. Les colonies sont un luxe ruineux, jusqu'au moment où elles deviennent un prétexte exotique à s'entr'égorger dans l'ancien monde devenu trop étroit. (2) On n'était pas encore à la veille de 1789 ; mais les idées avaient changé depuis Richelieu et Colbert. Les premiers Européens vinrent aux Antilles pour chercher des aventures comme de L'Olive ; ou comme Houël, pour réaliser, *per fas et nefas*, une rapide fortune ; les économistes d'Etat, de Colbert à Turgot, entendirent créer des établissements destinés à faciliter la consommation ; tandis que les marins n'y voyaient que des points stratégiques et des stations à fortifier et à conserver pour le ravitaillement des flottes.

(1) *Devoirs nouveaux*. Ces mots reproduisent une parole prononcée en rade de la Pointe-à-Pitre, au commencement de mai 1902, par un commandant de la Marine commerciale américaine. Sur cette intéressante question du *Panaméricanisme* dans les Antilles, lire l'interview de M. Merlin, ancien gouverneur de la Martinique, et la lettre de M. P. Fawtier, ancien directeur de l'Intérieur pour la même colonie. (*Politique coloniale*, 21 mai 1902 ; *Dépêche coloniale*, 24 mai 1902 ; *Courrier de la Guadeloupe*, 20 juin, même année.) (*Note du Chroniqueur*.)

(2) *Voyage autour du Monde*, par le comte de BEAUVOIR, p. 256

Et l'agriculture ?

On cultiva d'abord les plantes aborigènes : tabac, ananas, manioc ; puis on acclimata la canne à sucre, puis le coton, la vanille, le roucou, l'indigo, enfin le café et le cacao ; en 1683, on essaya le mûrier, sans résultat appréciable. Après le blocus continental, la découverte du sucre de betterave accéléra la décadence, en même temps que nous perdions, l'une après l'autre, les perles de notre écrin colonial des Indes orientales : le Canada en Amérique, la plupart des Antilles.

L'état actuel de Marie-Galante motive les pages qu'on vient de lire et explique la digression rétrospective que nous achevons. Le Lecteur verra plus loin que nous ne sortions pas de notre sujet en nous la permettant à cet endroit.



Notre Chanoine-Chroniqueur remonte, pour l'histoire de Marie-Galante, sinon jusqu'au déluge, du moins jusqu'à Christophe Colomb.

L'histoire, semble-t-il, n'a plus grand'chose à nous apprendre quant aux expéditions du Génois. Aussi, les chercheurs se sont-ils particulièrement appliqués, dans les plus récents ouvrages, à disséquer son « intérieur » et à discerner les motifs de tant de hardies découvertes. Les conclusions ne lui sont pas particulièrement favorables. L'or, plus que la croix, l'esprit de lucre plus que de découverte seraient le principal mobile de ses voyages.

Cette manière de voir nous paraît exagérée et injuste. Colomb, comme ses contemporains, était possédé de cette mystique de l'inconnu, de cette avidité du « Nouveau Monde » que permettait une plus grande connaissance de la navigation. Que le dessein de planter la croix — certain chez cet homme de foi — ait été associé à celui de faire fortune : rien que de très probable. Cela n'empêche ni son mérite ni sa valeur. Il nous est bien difficile, à des siècles de distance, de juger ces rudes hommes qui n'avaient rien de nos délicatesses, mais qui n'avaient pas, non plus, nos défauts. Colomb, n'était ni un saint ni un sacripant, mais un courageux et un persévérant !

Christophe Colomb : première expédition

Le 27 septembre 1493, Christophe Colomb quit tait l'Espagne. Cette fois, il partait de Cadix avec une flotille de dix-sept vaisseaux dont nous avons une idée dans la goëlette postale qui fait actuellement le service régulier des Postes entre la Basse-Terre et l'île de Saint-Martin. Il relâcha aux îles Canaries pour y compléter la provision de graines, deplantes et d'animaux domestiques qu'il se proposait d'acclimater ; il emportait notamment des porcs et des chèvres.

Le succès de son premier voyage avait changé les dispositions de son esprit. S'il ne soupçonna jamais l'existence du double continent américain auquel un autre que lui devait donner son nom, il était du moins renseigné sur la possibilité de traverser l'océan. C'était tout ce qu'il s'était proposé. Parti de l'ouest européen, il était arrivé, croyait-il, à l'est asiatique. Il ne s'était que heurté à l'avant-garde du continent nouveau, déjà connu (1), par le nord, jusqu'à New-York et, depuis quatre ans, par le bassin de l'Amazone (Maranon), découvert par Jean Cousin, de Dieppe.

Jaen Derez de Marchena, supérieur du couvent franciscain de Palos et confesseur de la reine Isabelle, l'avait

(1) L'Amérique du Nord est connue depuis le IX^e ou X^e siècle. Mais aucun peuple d'Europe ne la colonisa. Les Normands scandinaves explorèrent le Groenland ; il y eut des Missions catholiques jusqu'en 1450. Marco Polo la mentionne (1298) ; son livre fut imprimé en 1447 et 1481. (*Augsbourg et Nuremberg*, en français. Pierre d'Ailly, *Imago mundi*, 1410, imp. en 1480.) Jean Cousin, de Dieppe, en 1488, découvrit le fleuve des Amazones, ou *Maranon*. L'Espagne, pour s'assurer le monopole du commerce, tint secrète la découverte de Cousin. Christophe Colomb avait lu le livre de P. d'Ailly, et reçu communication de l'expédition de Cousin. Voir : *Fortnightly Review* (1894). Larousse, t. V. — Toscanelli, astronome de Florence communiqua et, peut-être, légua à C. Colomb ses papiers sur l'existence du Nouveau Monde.

mis en rapport avec le Roi d'Espagne à qui il communiqua ses idées et ses documents ; mais il était trop pauvre pour exécuter, par ses propres moyens, une entreprise de cette importance. Le Roi d'Espagne aussi, épuisé par sa lutte avec les Maures, était dans l'impossibilité d'assurer à Colomb l'argent nécessaire.

Christophe, alors, pensa à la France et à Dieppe qui, pendant les XIV^e et XV^e siècles, avait ouvert aux navigateurs ses ports et ses capitaux. C'est de Dieppe que, vers 1402, Jean de Béthancourt était parti pour découvrir les îles Canaries. C'est de Dieppe qu'en 1488, Jean Cousin était parti pour découvrir le fleuve Maranon (les Amazones), et il restait encore des marins qui avaient pris part à l'expédition.

Le P. Marchena mit Colomb en rapport avec le capitaine qui avait servi de second à Jean Cousin : un marin espagnol du nom de Vincent Pinçon, homme adroit, mais sans conscience qui fournit, en partie, l'argent, et embaucha les équipages avec le secret espoir de profiter, pour lui seul, du résultat de l'expédition. On sait combien Pinçon suscita d'obstacles à Colomb. Mais l'appui du Roi de Castille fut prépondérant, et Christophe Colomb partit.

Le premier voyage donna pour résultat les Grandes Antilles et Espanola (Saint-Domingue). Le second, celui que nous racontons, donna les Petites Antilles, les Iles du Vent.

Christophe Colomb : deuxième expédition

Le 3 novembre, un dimanche, après 21 jours de traversée, l'équipage de la *Maria Graciosa* (1) débarquait à la *Dominica* (2). Après la plantation de la croix et la prise de

(1) Nous en avons fait « Marie-Galande », puis Marie Galante.

(2) L'île *Dimanche* (Dominique).

possession de l'île, au nom du Roi d'Espagne, Colomb explora l'Est de la terre qu'il venait d'aborder. On n'y trouva aucun mouillage satisfaisant ; mais, au large, on aperçut, du côté de l'Orient, une terre, qui, de loin, présentait l'apparence d'un feutre aux larges bords, un chapeau, « sombrero » en Espagnol (2) : c'est notre Marie-Galante. A l'opposé, vers le couchant, un groupe montagneux, *Los Santos*, se montrait, et à sa suite, notre sierra guadeloupéenne.

On résolut de se diriger tout de suite sur l'île *Sombrero*. On y descendit, et, à la Pointe « Ballet », Colomb prit possession de l'île, mais sans s'y arrêter. Il marcha droit devant lui, le cap sur les montagnes. Le panorama de la Guadeloupe, vu de Marie-Galante, explique et justifie la hâte de Christophe qui, sans retard, vint aborder à Sainte-Marie de Capesterre. Il n'avait point, comme le font nos modernes paquebots, suivi le canal de la Pointe des Châteaux, entre la Grande-Terre et la Désirade, mais il était passé au large de la Désirade, un peu plus au sud.

Configuration générale

La côte est découpée en falaises ; celle du nord baigne dans des marécages. Du nord au sud, une série de mornes forment deux plateaux superposés, dont le plus élevé ne dépasse pas 200 mètres : c'est la *Barre de l'île*. Le point culminant, Morne Boulogne, s'appelle aujourd'hui Morne *Constant*. Un certain nombre de jolies riviérettes descendent des hauteurs ; leurs estuaires sont marécageuses pour la plupart, donc peu salubres sur le littoral. Les couches calcaires ont de 24 à 25 mètres de haut. A l'est, de l'habitation Ménard à l'habitation Desruisseaux,

(2) C'est le nom que lui donnèrent les marins de Colomb. La forme générale de Marie-Galante, vue du large, est celle d'une assiette creuse renversée.

la côte présente des falaises à pic qui surplombent à plus de 50 mètres [habitation Saragot (1)].

Après Saragot, la terre basse, en pente douce, forme une plage de sable. Depuis les Galets jusqu'au Grand-Bourg, une ceinture de cayes madréporiques borde le littoral. A l'extrémité nord, se trouve la « Pointe du Nord ». En partant de là, dans la direction du sud-est, on rencontre les pointes Bottereau, Saragot, Gros-Cap, le bourg de la Capesterre, le Grand-Bourg, la Pointe des Basses, la Pointe Ballet, devant laquelle s'arrêta Colomb, Folle-Anse, puis la rivière et le bourg Saint-Louis, la Pointe du Cimetière, Massiot, l'*ancien* bourg, enfin l'île et la Pointe du Vieux-Fort. Une belle plage s'étend entre l'usine et Folle-Anse. A la suite, commence la région malsaine des marais et des palétuviers, semblable à celle des bords de notre Rivière-Salée.

Quand on a dépassé Saint-Louis, la côte se relève jusqu'au nord. Sur plusieurs kilomètres, par exemple, le long de la route qui mène à la Capesterre, le littoral est ravagé, rongé par les flots : tel celui de Bouillante, à la Guadeloupe ; les vagues s'engouffrent avec fracas dans des cavernes, ou « souffleurs », qui rappellent Charybde et Scylla, en Sicile, ou, plus près de nous, l'Ermitage à Bouillante. Les lames montent à l'assaut des rochers abrupts, jusqu'à plus de deux mètres de haut. Le spectacle est des plus pittoresques.

Le même aspect se reproduit à l'îlet du Vieux-Fort.



A deux kilomètres du Grand-Bourg, on rencontre les ruines de l'habitation Murat : la seule maison importante de

(1) Ce nom se retrouve à la Guadeloupe, dans le quartier de Petit-Bourg.

toute la Guadeloupe qui présente un caractère vraiment artistique. Bâtie vers 1832, elle eut, dit-on pour architecte M^{lle} Murat qui, en France, avait suivi les cours de l'école des Beaux-Arts, à Paris. Cette construction étonne au milieu d'un paysage tropical. Les jardins sont suspendus en terrasse.

A partir de 1851, la propriété, dépecée, a été vendue par lots, divisés, pour ainsi dire, pierre à pierre. La sucrerie et son moulin ont disparu. L'œuvre d'art seule a subsisté. Cette famille Murat paraît n'avoir aucun lien de parenté avec celle du prince Murat, ancien roi de Naples, beau-frère de Napoléon.

Un M. Murat, de Marie-Galante était notaire royal vers 1789.



Après l'art, la nature : le « Trou-à-Diable », au centre de l'île, près de Grand-Bourg, mérite une heure d'exploration. Long de mille mètres, il possède une rivière souterraine et des stalactites intéressantes.

Près de l'usine Boulogne, la grotte Caraïbe vous arrêtera encore, et, vers Saint-Louis, la jolie fontaine Saragot. Là, une tradition locale veut que, pendant une sécheresse prolongée, la population se rendît, en procession, à une vieille chapelle, et que la pluie se mit à tomber en abondance au gré des fidèles, au retour.

Un peu avant d'arriver à Capesterre, une belle avenue de grands arbres rappelle la promenade de la Baie que nous avons admirée au Moule. Sur cette route, près de Petite-Anse, une source d'eau douce jaillit à proximité de la mer. En face, se creuse la belle grotte de « Capharnaüm », et, aux Galets, on trouve aussi d'intéressantes excavations naturelles.



Marie-Galante a une longueur totale de 26 à 28 kilomètres ; le pourtour est évalué à près de 70. Nous avons fait le tour de cette île où les Français parurent pour la première fois en 1648, à la suite de Charles Houël ou de ses ayants-droit.

Ils allaient y rencontrer les Caraïbes.



Le chanoine Ballivet aime les diversions ; il enjambe, il chevauche, revient sur ses pas, multiplie les fausses pistes, et, pourtant, arrive toujours au terme de son voyage.

Ce voyage à Marie-Galante nous réservait mille surprises : après un précis de politique colonial et un premier coup d'œil sur la superficie de l'île, voici un résumé de l'histoire des Caraïbes. Pourquoi ? Tout simplement parce que, jadis, Marie-Galante était le paradis terrestre de ces « sauvages », cannibales un peu, mais par ailleurs si sympathiques. Comment ce paradis fut perdu pour eux, comment ils en furent chassés, c'est ce que, de fil en aiguille, notre Chroniqueur nous explique.

Pas plus pressé que lui, aimant à muser avec lui, nous lui laissons intégralement la plume.

Les Caraïbes : leur origine

Les Caraïbes semblent avoir toujours beaucoup affectionné le séjour et les terres fertiles de Marie-Galante dont, au dire de du Tertre, ils avaient fait leur jardin de délices.

Un mystère historique plane sur l'origine de cette nation rouge dont le nom signifie « les hommes forts » ; on les rencontre partout, dit un historien, on ne les trouve nulle part, car c'est une nation, une race qu'on a en présence, et nullement une race distincte. Les Caraïbes ne sont pas aborigènes ; ils viennent de la Guyane, des bords de l'Orénoque où de l'Amazone, et, de là, se sont répandus dans

les Antilles où ils rencontrèrent les Arrouages contre lesquels ils engagèrent une lutte d'extermination.

Les Caraïbes, descendants des Galibis, restèrent vainqueurs et occupaient presque toutes nos îles quand Christophe Colomb y parut. Ils appartenaient à la famille des *Tupi* ou *Guarini* dont les différentes tribus étaient en possession du littoral sud américain jusqu'au delà du Brésil. Aujourd'hui encore, ils peuplent, en partie, la Guyane.

En mars 1892, on en a exhibé 32 types au Jardin d'Acclimatation de Paris, venus de la Guyane hollandaise (Paramaribo).

Les Caraïbes, aujourd'hui

On en trouve au Venezuela et dans les Petites Antilles, à la Trinité, à Saint-Vincent, à Sainte-Lucie, à la Dominique et dans le Honduras. Mais ils ne sont ni originaires du continent Nord américain, ni d'Haïti. Il y aurait deux types : un noir, un rouge. Galibis ou Caraïbes, ils se servent du fer depuis que les Européens leur en ont fait connaître l'usage, au XVI siècle, mais ils n'ont pas, pour cela, renoncé à leurs armes de pierre et de bois dur ; ils ont les mêmes parures et les mêmes vêtements qu'autrefois, sauf dans les contrées où ils sont fondus dans la population, comme à la Dominique. Ils savent fabriquer des poteries et des statuettes, des vases peints, et dessinent, comme leurs aïeux, sur les roches. Ils déposent les ossements de leurs morts dans des urnes ou dans des paniers.

Le dimanche 10 avril 1496, en débarquant, Christophe Colomb aperçut un groupe d'insulaires, occupés à préparer leur repas ; une épaule humaine rôtissait à la broche. Par une de ces contradictions dont notre esprit est coutumier, ces enfants sauvages de la nature, simples, mélancoliques, rêveurs étaient cannibales : ils mangeaient les prisonniers qu'ils faisaient à la guerre. Nous les appelons

« hommes des forêts », comme les Grecs anciens traitaient les étrangers de barbares, « balbutiant » la langue hellénique, sans y ajouter l'idée de férocité qu'on a, depuis, attachée à ce mot. Les Chinois et les Japonais ne se comportent pas autrement quand ils nous appellent « ébisou » : barbares.

Les Caraïbes : mœurs et coutumes

Nous trouvons que, parmi nous, dans le pays où nous naquîmes, tout est bien organisé, bien réglé, bien ordonné, qu'il s'agisse de la famille, de la commune ou de l'état. Ils n'ont, eux, l'idée ni de la famille, ni de la commune, ni de l'Etat. Ils vivent ensemble, mais sans liens sociaux, sans villages définis, à peu près sans lois. Ils s'en passent.

Le territoire natal appartient, chez eux, à tous ceux qui y vivent, chacun se contentant du lopin qu'il a, le cultivant sans porter envie à celui du voisin, ni chercher à se l'approprier par ruse ou par violence. Le vol, dit-on, était inconnu parmi eux ; il ne l'est plus aujourd'hui. Ils n'habitent même pas de maisons fermées. Un hangar, *aioupa*, leur suffit pour dormir ; le soir, chacun développe le lit portatif, sorte de linceul de coton filé (1), suspendu aux poteaux de l'abri nocturne ouvert de tous les côtés. Le matin venu, au point du jour, il le replie et court se baigner, à la rivière ou à la mer.

Après ces ablutions, chaque homme se faisait enduire tout le corps d'un onguent composé d'huile de carapat (ricin) et de roucou écrasé. Cette opération, répétée chaque jour, avait pour but d'éloigner les moustiques et d'assouplir, en même temps, la peau que l'air de mer et les ardeurs du soleil dessèchent promptement. La matière

(1) Hamac, *hamaca* en Espagnol. Mais le mot n'est pas caraïbe.

colorante du roucou donnait aux Caraïbes l'apparence de statues peintes en rouge vif.

Ils allaient entièrement nus, sans la moindre idée de pudeur, mais leur vanité naturelle les portait à orner leur tête de plumes d'oiseaux ; leur cou, leurs poignets et leurs chevilles, de colliers, de bracelets, de pendeloques, de houppes.

Ils passaient leurs journées à nager, à pêcher, à chasser et à rêver longuement. Les guerriers d'une tribu ou de plusieurs tribus liguées se réunissaient en face de l'ennemi commun, s'ils avaient à venger quelque offense ou quelque insulte. Ils montaient des pirogues : barques légères, creusées avec adresse, au prix de longs efforts, dans le tronc des arbres, munies de petites voiles carrées, en toile de coton, filées par leurs femmes.

Les oiseaux, les poissons, surtout le lamentin ou vache marine, les énormes tortues de mer, la raie qui, dans ces parages, atteint de grandes dimensions, leur servaient de nourriture, avec la chair des « agoutis », rongeurs de la taille du castor : seuls quadrupèdes qu'on trouvât et qu'on rencontre encore dans les bois de la Guadeloupe. Les captifs faits à la guerre et mis en réserve fournissaient le rôti.

Ils savaient l'art de brasser des boissons fermentées dont ils étaient friands jusqu'à l'ivresse.

Le mariage chez les Caraïbes

A l'heure marquée par la nature, le jeune Caraïbe choisissait, dans sa tribu, une fille du même âge et, sans autre cérémonie civile ou religieuse, le couple s'unissait à la face du ciel. S'il survenait des enfants, ils les élevaient comme ils avaient été eux-mêmes élevés ; les garçons pour l'action, la chasse, la pêche, la guerre, car on les endurcissait, dès l'âge le plus tendre, à la douleur, à la fatigue, à la souffrance, au moyen d'opérations cruelles qui leur déchiraient

le corps en le tatouant profondément au moyen de dents tranchantes de poissons ou d'autres animaux, dans toutes les parties charnues. De leur côté, les filles, dans un rang subalterne, étaient dressées aux soins du ménage, à la cuisine, à la culture des plantes potagères, à l'art de filer le coton et à tous les travaux de ce genre.

Les unions étaient multiples et passagères, la femme étant regardée plutôt comme une esclave que comme une compagne. Les hommes mangeaient à part, et les femmes ne prenaient leurs repas que quand leurs seigneurs et maîtres étaient repus les premiers.

Arts d'agrément et pierres gravées

Il n'existait, parmi ces peuplades primitives, ni idéal ni art ni musique ni poésie. On a pourtant trouvé, dans les falaises des Trois-Rivières et à Sainte-Rose dans les bois, de grossiers dessins gravés sur les roches, assez rapprochant des griffonnages que les enfants charbonnent sur les murailles des rues. Faut-il y voir les rudiments de l'écriture ? Quelques Caraïbes occupaient leurs loisirs à façonner des statuettes ou d'autres menus objets usuels.

Ainsi s'écoulait leur existence d'une génération à une autre, jusqu'à ce que la mort vint interrompre la série de leurs ans, écoulés sans souvenirs du passé, sans prévision de l'avenir, sans pensée de l'au-delà.

Les rites funèbres

Quand sa dépouille sera refroidie, on rendra au sauvage certains devoirs funèbres, unique trace de culte religieux parmi eux. Car Châteaubriand l'avait déjà remarqué pour les naturels de l'Amérique du Nord, les rites funéraires résument l'histoire et la religion des sauvages. On lavera avec soin le corps inanimé. On creusera une fosse circulaire au fond de laquelle le mort sera déposé assis, les coudes aux genoux, la tête entre les mains.

Et son âme ? Le Caraïbe sait que l'esprit ne meurt pas. Le sien, après cette vie, s'en ira dans la région imprécise, vers où s'envolent les esprits qui ont animé un corps. Puis, la terre le recouvrira, et quand l'herbe des savanes aura grandi et caché la place où il repose, il sera oublié de ceux qui restent et voient encore le jour.

Coutumes et traditions : vie sociale et vie domestique

En attendant, si la trompe marine (1) convoque les hommes valides au *Carbet*, siège de ce parlement rudimentaire où se traitent les affaires de la tribu, il prendra à son tour la parole pour discuter les chances de la guerre ou les conditions de la paix proposée par le *cacique* (2).

Aux jours de fête ou de réunion, il se mêlera aux réjouissances, aux festins en commun, aux danses, enfermé, de sa naissance à son trépas, dans le cercle étroit et monotone où la nature et la tradition ancestrale le tiennent prisonnier, réglant jusqu'à ses moindres gestes. Ainsi, l'usage voulait qu'en dansant, le sauvage tint une main sur sa tête, et l'autre au bas des hanches.

Ses besoins, réduits au strict minimum qu'exige la nature sous cet heureux climat, ont, à son insu, appris au Caraïbe à borner ses désirs. Il vit au jour le jour, car il est convaincu que, jamais, le sol ne cessera de produire le manioc ni les racines comestibles, que toujours l'air sera peuplé d'oiseaux, la forêt d'agoutis ou de porcs sauvages, la mer de lamenteins, de thons, de raies, de coquillages. Toujours, aux mêmes saisons, le soleil se lèvera pour se cacher le soir derrière les montagnes lointaines ; toujours, aux mêmes heures, il prendra ses outils qui sont aussi ses

(1) Faite de coquille de *lambis*, sorte de gros escargot marin.

(2) Mot espagnol ; les chefs Caraïbes s'intitulaient *ouboutou*.

armes : l'arc, les flèches empoisonnées dans le suc des végétaux qui tuent, les haches de pierre, le *boutou*, redoutable casse-tête fait de bois dur, toujours lui suffiront pour la guerre et la chasse, avec quelques grossiers engins de pêche.

Il n'a pas plus de meubles qu'il n'a de vêtements. Dès que l'adolescent s'aperçoit qu'il devient un homme, il quitte l'ajoupa maternel où se balançait son berceau. On l'initie cruellement à la vie des adultes ; de gré ou de force, il se livrera aux exercices violents qui constituent sa seule éducation et rempliront ses heures. Il respectera, sans chercher à les comprendre, les coutumes, les traditions, les usages qu'il voit les autres respecter autour de lui, s'appliquera, avec un soin jaloux, à tenir éloigné le Mauvais Esprit, le *Mabouya* malfaisant, et se préoccupera, aussi peu que possible, du Bon assuré qu'il est que celui-ci ne peut et ne veut lui nuire ; sa gaieté sera toujours grave ; rêveur et mélancolique, il parlera peu, chantera moins encore ; surtout, il se tiendra en garde contre les hommes blancs venus du fond brumeux des mers.

Première rencontre avec les Français

Les Caraïbes avaient eu déjà l'occasion d'apprécier à loisir les Espagnols, et ne conservaient pas de leurs relations avec eux un bon souvenir. En face des aventuriers que conduisaient l'Olive, ils se tinrent en défiance, susceptibles à l'excès, hostiles, lointains, irréductibles. Il y eut, sans doute, des exceptions, tel ce « baron » dont nous racontons ci-après l'histoire. Mais ces exceptions furent rares, et l'aventure de Baron dut faire perdre à beaucoup d'entre eux l'envie d'établir avec les nouveaux débarqués des relations suivies.

La vie des Missionnaires dominicains leur fit meilleure impression, et lorsque ceux-ci eurent établis leurs premiers oratoires sur le modèle des Carbets caraïbes, ils se hasar-

dèrent à suivre de loin, à travers les murs à claire-voie, les cérémonies du culte. Mais, lorsque les Européens voulurent les astreindre au travail de la terre, leur fierté se révolta, à la pensée qu'on les assimilait à des femmes. Alors, ce fut la guerre. Ils se refusèrent à toute concession. Mais la France ne songea jamais à les réduire en servitude. Elle ne les extermina point, non plus, comme les Espagnols avaient fait des Mexicains (1).

Convention avec Houël Les Réserves

En 1660, après une convention passée avec Houël, les nouveaux maîtres de la Guadeloupe leur cédèrent plus de terres que ne comportait leur nombre restreint. Même avant 1635, les Caraïbes, il ne faut pas l'oublier, ne furent jamais assez nombreux pour peupler, cultiver et défendre nos îles. Ils se cantonnèrent soit au Nord, dans les Réserves de l'Anse-Bertrand, soit et surtout au Sud, à la Dominique et à Saint-Vincent, qu'on leur avait abandonnées, à la condition qu'ils n'y accueilleraient jamais les Anglais. Ceux-ci sont venus à la Dominique après le traité de Paris (1763) ; mais la ville de Roseau resta longtemps française.

A la Guadeloupe, les Caraïbes directs, mêlés aux autres races distinctes, n'ont cessé d'exister que depuis 1850.

A la Dominique, c'est sur la Réserve et au Morne-Rouge qu'il faut en chercher les débris. Le Morne-Rouge s'appelle ainsi, non de la couleur de la terre, mais de celle de la peau de ses habitants.

En 1695, une seule famille Caraïbe existait à la Pointe de la Rose (Martinique). Le P. Labat ne manqua pas de la visiter, et prit, de là, occasion pour nous parler de ces Sauvages. Du Tertre les a connus lorsqu'ils étaient encore

(1) V. RUFZ, I, 18, pp. 103-113.

en nombre dans nos divers quartiers. D'autres voyageurs s'en occupent. Mais leurs récits sont discordants. Chacun les voit sous un jour différent, selon le prisme à travers lequel il les étudie. Les uns les vantent outre mesure ; les autres n'en font que des Sauvages très grossiers. Nous avons cherché à nous tenir en équilibre entre ces deux extrêmes. Mais, pour conclure, nous ne pensons pas qu'il faille regretter outre mesure que la race caraïbe, comme celle des Peaux-Rouges, ait disparu du globe contemporain.

Ce qu'ils nous ont laissé

Il ne nous est resté d'eux, à part les débris matériels que nous signalons, que quelques superstitions populaires, telle la croyance aux « zombys », la confiance aveugle aux sorciers ; ils les appelaient « *boyés* » ; le hamac, la pirogue et la cuisine pimentée outre mesure. On leur doit aussi le pain de manioc : régal des enfants créoles, et la *mouchache* : farine dont la fécule devient le *tapioca*. Pour l'obtenir, on râpe — nous disons « grâger » — la racine du manioc que l'on réduit en granules ; la pâte, légèrement humectée et cuite sans la remuer, donne ces galettes blanches, d'un goût assez agréable, que nous nommons *cassaves*.

Etudes sur la langue caraïbe

Quelques ouvrages

Ils parlaient la langue des tribus sauvages qui vivent sur le littoral de la Guyane, affirme Walter Raleigh, dans sa *Relation d'une expédition sur les côtes septentrionales de l'Amérique du Sud* (1595). L'explorateur assure qu'ils usaient de l'idiome employé par les Caraïbes de la Dominique ou île *Carai*.

Nous possédons un document, plus rare que précieux, sur cette langue. C'est le dictionnaire succinct composé par le P. Raymond Breton, un de nos premiers missionnaires,

de 1635. Ce religieux, versé dans la linguistique, séjourna plus de vingt ans à la Guadeloupe. Son livre, que Rochefort a annexé à son propre ouvrage, a été imprimé à part, par Gilles Bouquet, à Auxerre, en 1665. Avec le lexique des mots, on y trouve toutes sortes de renseignements sur les Caraïbes, leurs usages, les fruits et les animaux de la Guadeloupe ; un catéchisme à l'usage des petits enfants, et les prières usuelles du matin et du soir. A côté du lexique du P. R. Breton, il faut signaler un *Dictionnaire* de la langue *des Galibis* ; son auteur, Isaac Narci, juif de Surinam, dans la Guyane hollandaise, l'a composé au XVIII^e siècle. Il compare cette langue à l'hébreu rabbinique, et prétend prouver que tous les substantifs galibis se retrouvent dans l'idiome hébraïque. C'est aller un peu loin, peut-être.

La langue est le lien social entre les hommes, et nos Caraïbes, tels que nous les connaissons, semblent faits aussi peu que possible pour un état social déterminé. Chaque famille nombreuse formait une tribu, les enfants adultes vivant dans leur *bana* (maison) particulière, à quelques pas de celle de leurs parents : simple voisinage. De leur langue, nous connaissons le squelette : je veux dire la nomenclature des mots usuels ; mais l'âme nous échappe, car les Caraïbes ne se sont jamais livrés. Vraiment, on chercherait, dans leur vocabulaire, un mot de pure abstraction, comme *justice*, *patrie*, *devoir*, *honneur*, *conscience*, *religion*, etc. C'est la langue de la nature seule dans sa réalité la plus crue. A l'exception de ceux que nous a conservés le lexique du P. Breton, les autres documents nous paraissent sujets à caution.

En général, la langue caraïbe était douce, harmonieuse ; le son labial adouci en f ou en v leur manquait ; ils ne connaissaient pas, non plus, l'x ou le z.

Citons, pour terminer, quelques noms de géographie : *Walichi* est Saint-Martin, et *Wanalao* Saint-Barthélemy ; la Guadeloupe, *Caloucaera*, ou *Karukera* ; *Cârroucaera*, les

Saintes. *Aïchi*, Marie-Galante, et *Caraï*, la Dominique. La Rivière Salée s'appelait *Aboucouti*, et la Grande-Terre, *Couchalawa*.

Les Caraïbes ne connaissant ni l'écriture ni le dessin ; leur langue est morte avec eux, et ne peut présenter pour nous qu'une simple curiosité.

Européens et Caraïbes à Marie-Galante en 1648

Telle était la situation des Caraïbes vis-à-vis des Européens, en 1648, lorsque, malgré les défenses expresses de la Compagnie des Indes occidentales, relativement aux relations à établir avec les Sauvages, Houël entreprit de les coloniser et de les plier à cette civilisation pour laquelle ils n'étaient point faits.

Ils étaient trop peu nombreux pour les réduire par les armes. On tourna la difficulté avec ces voisins incommodes. Les sieurs La Fontaine et Camus s'y employèrent d'abord. Ces français étaient deux victimes expulsées de Saint-Christophe par M. de Poincy. Ces premiers colons se dépensèrent en efforts infructueux, et Houël, pour les remplacer, envoya cinquante hommes à Marie-Galante sous la conduite de Lefort. La petite garnison s'établit sur le pied de guerre au Nord-Ouest de l'île, dans la Baie du « Vieux-Fort ». Elle n'obtint aucun résultat, et Lefort, découragé, dut partir pour la Martinique, emmenant avec lui une partie de ses soldats. Il laissa seulement au Vieux-Fort une garnison de trente hommes.

Les Caraïbes, toujours en armes, toujours défiants, ne laissèrent pas s'échapper une aussi belle occasion.

Massacre de la garnison

En 1650 ou 53, les Sauvages de la Dominique, rentrant dans leurs carbet après une expédition contre les Anglais d'Antigua, apprirent avec indignation qu'une barque venue

de la Martinique, et montée par des Français, avaient profité de leur absence pour outrager les femmes et les filles caraïbes laissées à Marie-Galante. Ils attaquèrent le Vieux-Fort, et les trente hommes qui le gardaient furent massacrés jusqu'au dernier. Le quartier, cap et anse, en a gardé, depuis, le nom sinistre de *Massacre*.

Les têtes coupées des Européens furent exposées sur des pieux fichés en terre, et l'incendie du fort couronna le désastre. La lueur en arriva jusqu'à la Guadeloupe.

Représailles

Houël, par représailles, envoya sur le champ à Marie-Galante, son frère, à la tête de 100 hommes. La petite troupe débarqua le 20 octobre. Parmi ces soldats se trouvaient deux Français du nom de Boulogne. Les Caraïbes se saisirent de l'un d'eux et le mangèrent. L'autre est la souche de la nombreuse famille Boulogne, existant encore à Marie-Galante, avec les Beauplan et les Roussel.

On ensevelit les morts, et le chevalier Houël s'établit au Sud-Ouest, à la Pointe des Basses, à une petite lieue du Grand-Bourg actuel.

Peu de mois après, on construisait, en cet endroit, une forteresse. C'est l'origine du Marigot-Grand-Bourg. La population se déplaça ; la partie délaissée prit, dès lors, le nom de Vieux-Fort-Saint-Louis.

Avant de rentrer à la Guadeloupe, le chevalier Houël voulut faire un exemple : il dévasta et livra aux flammes les *carbets* et les *toubanas* caraïbes. Après cet exploit, il partit, laissant à M. de Blagny le commandement de la colonie si éprouvée dès sa naissance. D'autres malheurs allaient fondre sur elle.

Heurs et malheurs de Marie-Galante au XVII^e siècle : les Caraïbes (*suite*)

Le capitaine du Mé (1) se présenta devant la Dominique qu'il attaqua de vive force, pour continuer les représailles entreprises par le chevalier Houël. Les Caraïbes tinrent tête à l'orage, et la lutte s'envenima. Les Sauvages firent diversion en fondant sur les Saintes, depuis peu occupées par les Français. Sur ces entrefaites, survint l'expédition de 1659. Le chevalier Houël et MM. d'Erblay et de Thémésicourt, les deux fils de M^{me} de Boisseret, arrivèrent à Marie-Galante dont la possession se trouvait dans le lot échu à leur mère lorsque Houël et son beau-frère s'étaient partagés les dépouilles territoriales de la première colonie.

Houël disparut en 1664, par ordre du Roi.

La nouvelle Compagnie assigna M. des Roses pour gouverner Marie-Galante, érigée, en 1665, en marquisat, en faveur de M. de Thémésicourt. Le procès de Houël et de sa sœur : M^{me} de Boisseret, ne fut terminé qu'en 1680. Mais, dès 1674, Marie-Galante, réunie au domaine avec le reste de la Colonie, racheté par Colbert au nom du Roi, eut ses gouverneurs à elle. Le premier fut M. le Marquis de Maintenon d'Angennes. Ces gouverneurs ou *commandants* dépendaient de celui de la Guadeloupe, comme celui-ci était à son tour sous l'autorité du gouverneur général, siégeant à la Martinique.

Heurs et malheurs de Marie-Galante au XVIII^e siècle : les Anglais

En 1703, nous trouvons les Anglais à Marie-Galante. Ils y étaient déjà venus en 1691 jusqu'en 1697, pendant la

(1) Voir les Saintes.

ligue d'Augsbourg, et l'Île avait été pillée, saccagée, livrée aux flammes. Après le départ de M. de Thémésicourt (1664), il resta, à Marie-Galante, une terre noble ou fief Saint-Louis.

En 1704, de M. de la Malmaison, gouverneur de la Gualoupe, chassait les envahisseurs qui reparurent cinquante ans plus tard (1759). L'escadre anglaise, sous le commodore Moore, comptait 12 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 4 galiotes à bombe, 24 transports, 6.000 soldats et 2.000 miliciens noirs de la Barbade. Marie-Galante ne pouvait leur opposer que 4.000 combattants, et, une fois encore, l'Île charmante connut les horreurs du pillage. Les Anglais, sans doute, voulurent prouver à ses colons qu'ils sont passés maîtres dans l'art de coloniser, comme autrefois les Romains qui, « là où ils avaient fait le désert, disaient qu'ils avaient apporté la paix ». (Tacite.)

Du traité de Paris à 1783

Le traité de Paris (1763) nous rendit Marie-Galante. Elle eut, dès lors, de simples commandants pour gouverneurs. En 1789, le marquis de Ségur, commandant, habitait, à Grand-Bourg, l'angle de la Rue du Gouvernement et de la Place de l'Eglise.

Entre deux guerres : prospérité de Marie-Galante

Au milieu de toutes ces péripéties, on comprend que la colonisation ne progressait qu'à demi. Labat cite, pourtant, un « habitant » : M. Le Tellier, qui recueillait sa provision annuelle de vin. Ce vin était excellent, mais ne se conservait pas. L'inconvénient n'est pas grave dans un pays où la vigne assure au moins une récolte par semestre.

On essaya, à Marie-Galante, toutes les cultures méditerranéennes : grenadiers, citronniers, figuiers de Provence, dattiers d'Algérie croissaient partout avec succès. (Du Tertre.)

La prospérité revenait. Pendant un temps, l'île posséda d'importantes indigoteries ; puis le café devint la production prépondérante, et, plus tard, le coton et le sucre le remplacèrent. En 1775 Marie-Galante exportait, à elle seule, 5 millions de livres de café, 2 millions de livres de sucre, 400.000 francs de coton, dont la qualité, assure Labat, surpassait le coton du Levant pour la longueur, la finesse et le lustre soyeux. C'était le fameux coton à graine verte, ancêtre du coton dit « longue soie ». Enfin, l'élevage : chevaux et bestiaux, florissait partout.

Etat religieux de l'île au XVIII^e siècle

Le recensement de 1670 signale trois religieux missionnaires, deux églises et 1.276 habitants. Celui de 1763 élève à 5.521 la population totale de l'île.

Nous nous rapprochons ainsi de 1789. Les Anglais allaient revenir ; la révolution et la guerre ramenèrent les mauvais jours, et pour longtemps.

Les trois paroisses de Marie-Galante dépendaient de la Mission des Carmes. Vers 1789, le P. Toulmé, que nous avons déjà rencontré aux Vieux-Fort-Royal de la Guadeloupe, était curé de Grand-Bourg. Le P. Martineau desservait la cure de la Capesterre. Celle du Vieux-Fort-Saint-Louis était vacante ; ce quartier, peu salubre, restait souvent sans missionnaire attitré. Le bourg de Saint-Louis, en 1782, était sous le patronage de N.-D. de l'Assomption.

Grand-Bourg, il y a deux cents ans

Le Grand-Bourg présentait alors à peu près l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui, avec ses rues, comme celles du Moule, tracés perpendiculairement à la mer. La rue de l'*Allée* se prolongeait en celle du *Presbytère*. L'avenue des *Poiriers* existait. La rue de l'*Eglise*, la rue *Jubelin*, la rue de la *Savane* étaient coupées à angle droit par les rues de la *Marine*, du *Vieil Arbre*, *Jacob*, *Beaurenom*.

En 1789, la rue de la Marine servait de voie coloniale, et mettait Grand-Bourg en communication avec la Capesterre. Mais la ville n'était pas alors, comme aujourd'hui, toute plane. Entre les rues Jacob et Beurenom, à la rue de l'Eglise, s'élevait le petit morne qui n'a été rasé qu'en 1838. A la même époque, le pavage des rues, dont une partie subsiste, était de galets qu'on tirait de la Guadeloupe, et que des goëlettes transportaient à Marie-Galante. L'hôpital militaire date de 1753.

La ville possédait un détachement du Régiment de la Guadeloupe qui, en 1792, avec celui de la Martinique, forma le noyau de 109^e d'Infanterie. Marie-Galante, nous l'avons dit, était le siège d'une sénéchaussée. Depuis 1787, la Milice locale était organisée. Son Infanterie portait l'uniforme blanc à parements et revers jaunes (1). Enfin, dix batteries, aujourd'hui en ruines, défendaient le littoral : c'étaient celles de Grand-Bourg, de Doyen, du Maréchal, de Folle-Anse, de Saint-Louis, du Massacre, entre le cimetière et Saint-Louis, du cimetière du Vieux-Fort, de la Capesterre et des Basses.

La Capesterre

Comme de nos jours aussi, la Capesterre, avec son unique rue, présentait l'aspect d'un simple village. La partie principale du bourg a été, depuis, détruite par les flammes ; elle s'étendait auparavant bien au-delà de la place actuelle de l'église ; on y remarquait le Morne des Pères. A Saragot, une chapelle ancienne, avec les tombes intéressantes des compagnons d'armes de M. de Thémésicourt, rappelait les débuts difficiles de la colonisation.

Il semble que, parmi la population d'alors, on trouvait certaines familles d'origine israélite, à en juger par les noms de Moïse, Isaac, etc. qui se sont perpétués jusqu'à

(1) Archives de l'Etude Rousseau, antérieures à 1782.

maintenant. On cite, en 1782, le notaire Abraham Vilet, établi à Grand-Bourg.

De toutes les caféières ou cafétérias qui contribuaient, pour une si large part, à la richesse de Marie-Galante, pas une seule ne subsiste à présent.

Histoire d'une république : Marie-Galante pendant la Révolution

Avec 1789, nous entrons dans une période douloureuse. En 1791, une conspiration fut ourdie contre les Blancs, par l'haïtien Bonhomme et Zéphir, son complice. Les deux agitateurs furent arrêtés, jugés, condamnés et pendus.

Après le 10 août — en 1792 — la Guadeloupe devint la Vendée du Tropique, et Marie-Galante entra dans le mouvement révolutionnaire. Desnoyers, qui commandait en ce moment l'île, dit que Marie-Galante forma une petite république indépendante, isolée au milieu des Antilles, restées royalistes.

Avec les derniers mois de 1792, c'est ici, comme en France, le désordre et l'anarchie.

« La Guadeloupe — dit Lacour — persista dans son attachement à la monarchie. »

La Commission des « Douze »

Marie-Galante essaya de rompre le câble qui l'attachait à la Guadeloupe, et de s'organiser pour se gouverner par elle-même, à ses risques et périls. Ses trois paroisses décidèrent de nommer chacun quatre députés qui formeraient un comité directeur, sous le nom de *Commission des Douze*. Son premier acte fut de protester contre la déclaration de fidélité à l'Assemblée coloniale de Petit-Bourg, et de séparer nettement sa cause de celle de la Guadeloupe. Ce geste inattendu fut celui du malade qui se retourne sur son lit de douleur, avec l'espoir qu'ayant changé de

posture, il se verra soulagé de son mal. L'illusion de Marie-Galante fut de courte durée.

Lacrosse

A ce moment, le commandant de la frégate *La Félicité* : Lacrosse, envoyé par la Métropole aux Antilles, commence à jouer son rôle. Nous ne voulons prendre ici position ni pour ni contre Lacrosse. Tout brillant officier de Marine qu'il fut, il manquait de décision et de sûreté dans le coup d'œil. Avant de le lui reprocher, que le lecteur songe à ce qui se passait en France après la déchéance de Louis XVI.

Le trône des Bourbons une fois renversé, force était d'improviser un semblant de Gouvernement exécutif qui dura près de quatre ans. Les colonies subirent le même sort, sans avoir les mêmes ressources que la Métropole.

Si la France continentale eut sur les bras une coalition où toute l'Europe monarchique se ligua à la fois contre elle et lui déclara la guerre, les Antilles avaient pour voisins les Anglais, toujours prêts à fondre sur elle. Ils s'étaient établis sans difficulté aux Saintes, et en avaient fait le quartier général et le centre de leurs opérations. Bientôt, ils allaient, presque sans coup férir, occuper la Grande-Terre et Marie-Galante. Lacrosse, cet homme néfaste, offre un exemple de ce que peut attirer sur un pays la méconnaissance des temps, des personnes et des lieux.

Le drapeau tricolore flottait à Sainte-Lucie — de son nom nouveau : « La Fidèle » — et aussi à Marie-Galante, Malgré cela, Lacrosse, obstinément enfermé comme dans une tour d'ivoire, refusa de répondre à l'appel de la Municipalité de Grand-Bourg. Il ne se rendit point à Marie-Galante, et se contenta de conseiller aux trois Municipalités la création de « clubs populaires ». A cet effet, il leur déléguait, dans le commandant de Sainte-Lucie, le capitaine Kermené, un « chaud patriote » qui s'était signalé à « Fidèle » (11 décembre 1793).

Le 2 janvier 1794, il renouvelait son exhortation à fonder « les clubs qui, disait-il, ont produit le meilleur effet à Sainte-Lucie ».

Il leur apprenait, en même temps, qu'à « Fidèle », l'arbre de la République, ou de la Liberté, avait été planté au milieu de l'allégresse générale. Il terminait en espérant que les citoyens de Marie-Galante suivraient un aussi patriotique exemple...

Marie-Galante aux Marie-Galantais !

Les Douze répondent et invitent Lacrosse à la plantation de leur « arbre patriotique ». Ils envoient porter à Lacrosse leur invitation. Le 5 janvier, celui-ci entrait dans la rade de la Pointe-à-Pitre, arborant, en guise de cornette, un énorme bonnet rouge au grand mât de sa frégate. La Guadeloupe rentra dans l'obéissance. Sa Commission générale extraordinaire, que Bovis présidait, adressa aux trois corps municipaux de Marie-Galante une circulaire imprimée, pour les engager à renouer les relations entre eux et la Guadeloupe.

Cette lettre fut mal accueillie par les Douze qui maintinrent, de plus belle, leur indépendance. Du premier coup, ils essayaient l'autonomie et l'évictionnisme : Marie-Galante aux Marie-Galantais !

Collot, envoyé après Bovis, n'obtint pas un meilleur résultat, et les Douze continuent à gouverner en maîtres (voir le procès-verbal de la Commission des Douze, février 1794).

« La lettre Bovis a excité l'indignation générale. » Les Douze se plaignaient de l'envoi de cette lettre, fait directement aux trois municipalités de Grand-Bourg, Capesterre et Saint-Louis, *sans passer par eux !* Au fond, question de rivalité : « la scission nécessitée par l'égarement de la Guadeloupe ». Marie-Galante persiste dans son indépendance, et « n'y renoncera qu'après que la Métropole aura décidé ».

Le 24 février 1794, les Douze lancent un arrêté concernant l'affranchissement des esclaves. Le Commandant militaire menace de mettre l'île en état de siège. Opposition des Douze (arrêté du 21 avril 1794) : « Cette colonie, abandonnée, privée des secours demandés... les colonies voisines sont conquises... la Guadeloupe est assiégée. Les Douze doivent défendre les propriétés. La proclamation du Commandant militaire restera sans effet. La Commission invite les citoyens à l'union, etc., etc. »

Prise de Marie-Galante par les Anglais

Les Douze résolurent d'éviter l'attaque des Anglais, et de céder sans résistance. Ils défendirent de tirer sur les vaisseaux anglais qui faisaient voile vers les côtes de Marie-Galante. Les Anglais n'attendaient que ce signal. Ils occupèrent bientôt Marie-Galante qui rentra ainsi « dans le giron de la Guadeloupe anglaise ».



A mesure que le chanoine Ballivet sent son travail lui échapper, parce qu'il l'achève, il s'appesantit sur les détails et multiplie les diversions, pour ne pas avoir à laisser la plume. Car cette plume, c'est sa vie ; entendons-nous : il y met tout lui-même, là une pointe, ici une déclaration de principe. Il prend position et il le dit. Marie-Galante a profité de cette verve intarissable et intéressante et, de ce fait, la Guadeloupe tout entière, puisque l'histoire de l'une et de l'autre sont inséparablement liées.

Victor Hugues

Le lecteur comprend maintenant pourquoi nous avons placé au début de ce chapitre une digression, trop longue peut-être, sur la théorie coloniale. Marie-Galante se déclarait séparatiste. Victor Hugues survint, qui mit bon ordre à ces velléités, attaché qu'il était, avec un entêtement d'igno-

rant, aux idées de la Convention sur la République une et indivisible. Le jour n'était pas éloigné où l'ex-jacobin Bonaparte reprendrait, pour son profit personnel, les idées de Colbert, en les aggravant de l'utopie robespierrienne : la centralisation à outrance et le fonctionnarisme croissant qui, malgré tout, persistent dans nos démocraties artificielles.

Longtemps, la Guadeloupe avait cherché à rompre la chaîne administrative qui la rivaît à la Martinique. Marie-Galante, elle, souhaitait, de même, d'échapper à la tutelle de la Guadeloupe. Sur ces entrefaites, les Anglais, devenus maîtres de Marie-Galante, avaient organisé leur conquête facile, et nommé, pour administrer l'île, trois commissaires : Coquille pour le Grand-Bourg, Hotessier pour la Capesterre et, pour Saint-Louis, Bourjac.



Parti le 23 avril 1794, de l'île d'Aix (Charente-Inférieure), Victor Hugues, l'ancien corsaire, était envoyé par la Convention, à titre de commissaire, pour empêcher les Anglais de s'emparer de la Guadeloupe.

Il débarqua le 2 juin suivant, avec sa petite expédition, au morne de la Saline, près du Gosier. Il apprit, en mettant pied à terre, que les Anglais occupaient la Pointe-à-Pitre et ses forts, avec 4.000 hommes, 14 vaisseaux ou frégates et 18 bâtiments de ligne ayant leur attache aux Saintes. A ces forces, il fallait ajouter 2.000 habitants de la Colonie et l'escadre de réserve qui attendait, à la Barbade, le moment d'entrer en ligne.

Hugues, malgré l'avis contraire de ses officiers, tenta l'aventure. Son coup de folie — car c'en était un — réussit, et, en six mois et vingt jours, la Guadeloupe était débarassée de ses envahisseurs.

Il fallut songer à rétablir l'ordre compromis par les maladresses de Lacrosse.

Alors, la guillotine...

... commença à fonctionner. Hugues, ce petit homme débrouillé, marqué de la petite vérole, grossier dans ses allures brusque, nerveux, à la voix aigre et désagréable, à l'accent marseillais, dont les petits yeux gris ne regardaient jamais personne en face, à la chevelure rare et pâle, court de jambes, trop long de bras, aux mains grosses et malpropres, mais créé pour l'action énergique, régna par la peur, et fit de la Colonie un vaste camp retranché, hérissé de batteries formidables et rempli de 10.000 soldats de toutes les couleurs et de toutes les conditions. Nos mers et nos détroits furent, de toute part, sillonnés par des corsaires.

Deux ans lui suffirent (1794-1796) pour accomplir son œuvre qui fut à recommencer dès qu'il fut parti... Christophe Colomb, en débarquant à Sainte-Marie, avait arboré la croix; Lacrosse hissait à son grand mat le bonnet rouge; Hugues, sur le pont de *La Pique* qu'il montait, dressa la guillotine.

Délivrance de Marie-Galante

Vainqueurs des Anglais à la Pointe-à-Pitre, en juillet, il songea tout de suite à délivrer Marie-Galante. Il y envoya une expédition dans les derniers jours d'août 1794. Sans retard, il arma les « patriotes » de Marie-Galante, organisa une milice noire et mit le bataillon des sans-culottes sous les ordres du capitaine Goulard. Rameau, son homme de confiance, dirigea la campagne et devait, en arrivant, promulguer le décret d'émancipation du 4 février.

On débarqua entre le Vieux-Fort et Saint-Louis. Les Anglais furent taillés en pièces, et la ravine prit le nom de Ravine « du Massacre », qu'il ne faut pas confondre avec l'Anse du Massacre dont il a été plus haut question. De là, on se dirige à force sur le Grand-Bourg, à la fois par terre et par mer. La ville était plongée dans le sommeil.

Les sans-culottes s'en emparent sans coup férir. On expédie d'abord les commissaires nommés par les Anglais.

Coquille s'éveille, comprend ce qui se passe, saute à la mer par la fenêtre de sa chambre, se fracture la cuisse et s'achève d'un coup de pistolet. On se met à la recherche des deux autres agents britanniques. Hotessier se plonge un poignard en plein cœur ; les soldats de Rousseau insultent à son cadavre. Bourjac, plus heureux, a eu le temps de fuir ; il s'est caché dans les palétuviers du Vieux-Fort Saint-Louis. Dénoncé par un noir, il essaie vainement de se brûler la cervelle, et s'ouvre les entrailles. Il est saisi, baignant dans son sang ; on le traîne jusqu'à Grand-Bourg où il est finalement fusillé sur les glacis du Fort.

Rousseau, resté le maître, terrorise Marie-Galante, comme Victor Hugues la Guadeloupe. La guillotine permanente et la fusillade mettent les aristocrates à la raison. Grand-Bourg change de nom et porte maintenant celui de *Réunion*, en attendant que, sous Louis-Philippe, il devienne Joinville.

Rameau, un corse comme Bonaparte, tomba entre les mains des Anglais qui, jusqu'en 1802, l'envoyèrent rêver, à bord d'un ponton, sur les vicissitudes de la « politique » armée.

Demi-paix, changements multiples

Sous le Directoire (1797), la Guadeloupe fut partagée en 27 cantons, dont trois pour Marie-Galante, avec un tribunal correctionnel à Grand-Bourg. Après Victor Hugues, lorsque Desfourneaux, qui avait réussi à l'embarquer pour la France, gouverna la Guadeloupe, les Dépendances comprenaient : Marie-Galante, la Désirade, Saint-Martin et Saint-Eustache. Les Saintes restaient anglaises, et Saint-Barthélemy était attribué à la Suède.

Lors du mouvement provoqué par les agissements inconsiderés de Lacrosse. Marie-Galante prit parti pour le Gouvernement provisoire dont Pélage était le chef à la

Basse-Terre (1802). Le général Sériziat prit le commandement des troupes de la Guadeloupe. Il arriva à Marie-Galante sur la corvette *La Diligente*. Lacrosse, que l'opinion publique avait contraint de quitter la Colonie, se terrait à la Dominique, avec les Anglais. Rencontré par les croiseurs de Lacrosse, Sériziat fut pris et conduit aux Saintes, alors terre anglaise, puis à la Dominique. De là, il passa de nouveau aux Saintes ; il prit enfin la direction de Marie-Galante. Deux frégates l'escortaient : la *Pensée* et la *Cocarde Nationale*, avec, pour éclaireur, la goëlette *Biche*. Il débarque à Grand'Anse, et, sans autre forme, prend à bord de ses frégates, la garnison de Marie-Galante, c'est-à-dire une compagnie de Noirs, commandée par un homme de couleur : Lapoterie. Il s'abouche ensuite avec Pélage, et rejoint, bientôt après, le corps expéditionnaire de Richepanse.

Pendant la campagne de ce dernier, Lacrosse, en rade de Saint-Louis de Marie-Galante, demeura à bord de l'avisio *L'Enfant Prodigue*. L'île, à ce moment, servait de lieu d'internement. De 1803 à 1808, Marie-Galante et, avec elle, la Guadeloupe, jouirent d'un calme relatif.

Réorganisation du culte

On en profita pour réorganiser le culte catholique, restauré par le Concordat (12 octobre 1803). Un arrêté des trois administrateurs de Marie-Galante institua pour l'île entière une seule paroisse et un seul curé. L'année suivante, on créa le bureau de bienfaisance.

Longtemps, Marie-Galante n'avait eu ni paroisses régulières, ni curés en titre. Les missionnaires Carmes y venaient de la Guadeloupe par occasion. Les trois paroisses actuelles ne remontent donc, au plus tôt, qu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle, après 1763. L'église de la *Conception* est celle de Grand-Bourg. Saint-Louis, paroisse instituée en 1806, a pris pour patron saint Joseph, et la paroisse de la Capesterre est placée sous le vocable de sainte Anne.

Retour des Anglais ; pillages et ruines

Mais voici que les Anglais rentrent bientôt en campagne. En 1808, ils débarquent à Folle-Anse, étonnés de ne rencontrer, à la batterie *Maréchal*, ni défenseur ni résistance. Ils continuent leur marche sur Grand-Bourg ; ils y trouvent douze hommes pour toute garnison.

C'était le mardi gras.

Une ironie du sort achevait en comédie les événements tragiques qui se déroulaient à Marie-Galante depuis plus de dix ans. Les assaillants surprennent la ville après un bal ! dans la nuit du 1^{er} au 2 mars. La Garde Nationale était en fête. Son commandant, M. Raynal de Saint-Michel, encore en toilette de gala, court à bord de la frégate anglaise, et signe une convention qui remet Marie-Galante au Gouvernement britannique. Une fois de plus, la malheureuse petite Ile connut les horreurs du pillage. Ruinée de fond en comble, elle recouvre cette indépendance pour laquelle elle luttait depuis 1793. Mais lorsque, le 6 février 1810, les Anglais prirent de nouveau possession de la Guadeloupe, Marie-Galante vit se renouer le lien qui l'attachait à la Colonie. Elle fut rendue à la France en 1814, reprise en juillet 1815 par les Anglais, et finalement, à partir de 1816, redevint française.

On juge dans quel état étaient tombées ses plantations après toutes ces aventures. Sa population décimée, divisée en factions armées les unes contre les autres, ne perdit pourtant ni l'espoir ni le courage.

En 1822, Boyer de Peyreleau constate à Marie-Galante l'existence de 53 sucreries, 107 caféières, 134 cotonnières, 4 cacaoyères, 29 plantations de manioc et 1.703 carrés de canne à sucre (1).

(1) Le carré représentait 95 ares environ, soit près d'un hectare métrique.

Obligée de ne compter que sur elle-même, Marie-Galante avait dû, pendant ces trop longues années de désordre, de guerre, d'anarchie, battre monnaie ou, du moins, utiliser pour son usage les pièces existantes ; on trouve, en effet, des sous spéciaux à l'Île (1).



Les lignes qui vont suivre paraîtraient au lecteur renseigné bien inexactes s'il ne savait que nous rapportons là, fidèlement, la chronique de M. le chanoine Ballivet. D'une manière ou d'une autre, Marie-Galante a changé, sur beaucoup de détails, son visage. Ce travail terminé, nous nous proposons de donner la « petite » histoire contemporaine de notre principale dépendance. Ce sera, en son temps, une mise « à la page ».

Après la Révolution, la Restauration religieuse

La religion, elle aussi, avait relevé ses ruines et pansé, de son mieux, ses plaies les plus vives. Mais, en 1825, l'ouragan détruisit l'église de Grand-Bourg. Les habitants des quatre communes alors existantes entreprirent de la rebâtir à frais communs.

L'église de Grand-Bourg

Vue de la place, dans son cadre de beaux arbres, l'église de Grand-Bourg produit un effet décoratif imposant. De près et en détail, elle est dépourvue de style. On a beaucoup vanté sa façade ; elle a plus d'originalité que de beauté réelle. Un dôme bizarre la couronne et lui sert de clocher.

Il suffit de comparer cet édifice avec ce qui reste de la maison Murat pour se convaincre que la tradition s'égare en attribuant à M^{lle} Murat le plan et l'élévation de l'église.

(1) Voir O. SALLES, *Vieux sous de la Guadeloupe*.

Nous connaissons du reste son véritable auteur. La dépense s'éleva à plus de 100.000 francs.

En 1838, la nouvelle construction exigea des réparations, après l'incendie de mai qui ne laissa debout que l'église et la prison : toutes les deux en maçonnerie.

Le tremblement de terre de 1843 la renversa. C'est alors qu'on éleva ce qui fait l'église actuelle. L'ancienne n'avait pas de clocher. Un péristyle décorait sa façade. Les travaux durèrent de 1844 à 1846. Elle fut ouverte au culte en 1847, sous M. le curé Grivel. Elle eut pour architecte et entrepreneur, tout ensemble, François Achille Cuiet, maître-maçon, qui utilisa peut-être certaines parties de l'église antérieure. Le service paroissial eut lieu dans un local provisoire de la rue Beaurenom. M. le curé Grivel administra pendant plus de douze ans la paroisse. Il avait précédemment été curé des Saintes.

L'église de Saint-Louis

Les églises de Saint-Louis et de la Capesterre sont mentionnées en 1803, après la réorganisation du culte catholique. Déjà, auparavant, un acte de 1782, indique : « Au bourg de Saint-Louis, la paroisse de la *Conception*. » Un autre document, daté de 1792, porte : « Au quartier de Grand-Bourg, paroisse de la *Conception*. »

L'église dont nous parlons garde les restes, peu anciens, de son fondateur :

« Ici repose Augustin Nicolaï, chanoine honoraire, *fondateur* de cette paroisse, né en Corse, le 6 janvier 1806, mort le 13 juin 1861. »

Une croix commémorative du 27 avril 1848 prouve qu'il existait alors un bourg à Saint-Louis.

Au quartier du Vieux-Fort, on mentionne la paroisse *Saint-Joseph*. De cette église provient une cloche, fondue en 1828, qui sert à présent à l'école du Morne Lolo. No-

tons, en passant, que cette école rurale est, sans contredit, une des plus agréables, de la Guadeloupe.

L'église de Capesterre

A la Capesterre, la paroisse est sous le vocable de sainte Anne, mais l'église n'est pas ancienne. Elle remplace, au même endroit, une construction qu'on fut obligé de démolir parce qu'elle menaçait ruine. En la reconstruisant, on l'a avancée de quelques mètres. Pendant qu'on s'occupait à la reconstruire — 1870 — le presbytère fut provisoirement affecté au service paroissial. Il en a gardé quelque chose.

Les écoles libres

Dès 1824, les écoles libres florissaient à Grand-Bourg et à la Capesterre. Les écoles communales publiques datent, à Grand-Bourg, de 1841 pour les garçons, et de 1842 pour les filles. A Capesterre, les mêmes établissements scolaires remontent à 1853 et 1855.

A Saint-Louis, c'est en 1863 et 1873 que les écoles ont été ouvertes. L'école du Morne Lolo est récente (1892).

Les Frères de Ploërmel, de l'Instruction Chrétienne, et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny ont, jusqu'à ces dernières années, tenus ces écoles.

L'enseignement secondaire ne fut pas non plus négligé à Marie-Galante. Il nous suffira de mentionner les institutions de Cap-Boulogne (1858-1864) et Espanet à Grand-Bourg.

Après les églises, les loges...

A Marie-Galante, comme ailleurs, il fut un temps où il était de mode d'appartenir à une loge maçonnique, « cette institution, comme disait au commencement du XIX^e siècle, Bernardin de Saint-Pierre, amie de la philanthropie ». Le

clergé lui-même s'y laissait affilier à titre d'orateurs ou d'aumôniers.

« La prétendue antiquité des loges ne remonte, pour la France, qu'à 1725 (1). Depuis, la Maçonnerie a changé de tactique : l'œuvre, primitivement littéraire, artistique, scientifique, philanthropique, est devenue synonyme d'anticatholicisme, et les Papes ont dû condamner les loges. Aujourd'hui, du moins à la Guadeloupe, la Franc-Maçonnerie est, pour dire le mot, un simple marchepied politique et une société de secours mutuels et de « solidarité ».

A Marie-Galante, la loge de la « Fraternité » n'eut qu'une existence éphémère (1829). Le local qu'elle occupait, rue de la Marine, servit, un peu plus tard, de première salle d'école aux Frères de l'Instruction Chrétienne.

Conclusion

Le lecteur aura remarqué que nous nous sommes un peu étendu sur les événements politiques qui eurent Marie-Galante pour théâtre, de 1789 à 1816. Nous nous abstiendrons de parler de ceux qui se sont produits depuis 1848 jusqu'à nos jours. Pour la période entre 1792 et 1815, nous renvoyons à la très impartiale *Histoire de Lacour* ; pour les années plus rapprochées, on consultera la collection des journaux, en particulier *Le Progrès* et le livre de Schœlcher, intitulé *Procès de Marie-Galante*. Il est des cendres mal refroidies qu'il ne faut pas remuer, et des mémoires qu'aucun artifice d'avocat ne saurait réhabiliter.

Célébrités marie-galantaises : Deshayes

Marie-Galante a ses hommes remarquables... et oubliés, parmi lesquels on peut citer Robert Deshayes (ou d'Eshayes),

(1) V. BERNARDIN : *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, Nancy.

originaire de Honfleur (Calvados), établi plus tard à Marie-Galante où, en 1739, il était lieutenant de Milice. Capitaine en 1744, il passe trois ans plus tard à la Guadeloupe où il se distingue dans la défense contre les Anglais (1759). Après 1763, il est nommé, par l'Assemblée coloniale, député permanent au bureau de Commerce auprès du Gouvernement, à Versailles. Anobli par le Roi (lettres patentes du 3 octobre 1775), il reste à Versailles jusqu'à sa mort, chargé de défendre les intérêts de la Colonie. Son zèle, sa générosité, son désintéressement en ont fait un des bienfaiteurs de la Guadeloupe qui, en reconnaissance, a donné le nom de Deshayes à l'une de ses plus récemment créés parmi nos communes.

Melvil-Bloncourt

Melvil-Bloncourt, homme politique contemporain, né en 1825 au Grand-Bourg, descendait, par sa mère Crayette-Leblond, de la race éteinte des Caraïbes. Il fonda, en 1846, le *Journal des Ecoles*. Député de la Guadeloupe en 1871, il fut victime des événements de l'année « terrible », et se retira à l'Etranger où il est mort en 1880.

Le général Bégin

Un autre de nos contemporains, le général Bégin, est un fils de Marie-Galante qui fait honneur à la terre natale.

Alexandre Isaac

Le sénateur Alexandre Isaac, auquel la Pointe-à-Pitre a consacré une de ses rues, est également marie-galantais. Il appartient longtemps à la Commission parlementaire des Douanes où sa compétence reconnue faisait dire à M. le général Grévy, son président : « Notre Commission ne peut rien faire lorsque M. Isaac n'est pas présent. »

Le père Joyeux

Une illustration locale, d'un genre tout particulier, est Amédée Joyeux, dit *Adélaïde*, ou le père Joyeux. C'était le tambour de ville en 1848, et c'est maintenant (1912) le suisse de la paroisse à Grand-Bourg. Cet ancien milicien, ou plutôt garde national, de race noire, car les milices n'existaient plus en 1848, quoique leur nom fut conservé, eut la joie de tambouriner et de publier l'édit d'abolition de l'esclavage. Il assista, vers le même temps, à la plantation de l'arbre de la Liberté, sur la place du Marché de Grand-Bourg. Le curé Grivel, dont il est fait mention plus haut, bénit l'arbre républicain. Le maire de Grand-Bourg et les conseillers généraux viennent, tout dernièrement, de signer une pétition, à l'effet d'obtenir une pension de retraite pour assurer le pain des vieux jours de ce vétéran. Robert Huchard, dans son livre *Aux Antilles*, ne manque pas de consacrer quelques lignes au vieux suisse noir.



Comme suite à la monographie de Marie-Galante, par le chanoine Ballivet, voici un article du R. P. Robin, curé-archiprêtre de Pointe-à-Pitre, qui a passé 7 années à Capes-terré (M.-G.).

Après avoir rappelé le brillant passé de cette dépendance, il montre son état précaire actuel, les causes et les remèdes qu'il conviendrait d'y apporter. Ces lignes ne manquent pas d'intérêt. Nos Lecteurs en jugeront.

*« A Marie-Galante, oui,
c'est là bonhè-moin yé. »*

Autrefois...

Le 31 décembre 1686, il y avait à Marie-Galante, d'après J. Ballet, deux églises, 1 bourg, 16 sucreries, 51 indigoteries.

La population de l'île comprenait 1.277 habitants, se décomposant ainsi : Religieux : 3 ; Blancs (hommes et

garçons) : 278 ; Blanches (femmes et filles : 190 ; Engagés blancs comme ouvriers, travaillant 2 ans au service d'un autre blanc, moyennant quoi ils devenaient propriétaires : 33 ; Noirs (hommes) : 261 ; femmes : 298 ; Enfants 186 ; Mulâtres : 6 ; Mulâtresses : 7 ; Caraïbes : 14.

Ce sont ces habitants de Marie-Galante, dont les noms seraient très intéressants à connaître, qui ont, depuis 254 ans, formé la race de ce petit pays. Belle race mariegalantaise, forte, saine, pour autant qu'elle reste dans son paisible pays, dans sa fertile campagne. Moyenne entre la blanche des pays européens et la noire des pays africains, elle a pris à celle-ci l'endurance physique, et a conservé de celle-là, une certaine fierté d'allure, cette douceur et cette politesse exquise qui vous charment lorsqu'on vous reçoit dans la plus riche habitation aussi bien que dans la plus humble des cases au toit de chaume.

Car ils étaient résistants et solidement charpentés, ces hommes et ces femmes, pour avoir pu supporter les privations et les souffrances de l'*infâme* traversée qui les avait fait passer de leur continent aux Iles d'Amérique, puis à Marie-Galante. Et ils étaient admirablement doués d'intelligence créatrice et de caractère énergique, ces cadets et ces marins qui, des Flandres au Béarn, de Normandie, de Bretagne, de Vendée et de Cète à Toulon et jusque de la Corse s'élançèrent vers nos îles, au XVIII^e siècle.

L'esprit d'aventure les poussait vers l'ouest. Le nouveau monde les attirait par tout ce qu'on disait de ses merveilles. Tant d'Espagnols n'en étaient-ils pas revenus enrichis ! Aussi, n'hésitaient-ils pas à franchir l'océan et à tenter là-bas,

... où les Antilles bleues

Se pâment sous l'ardeur de l'astre occidental,

la fortune qu'ils n'espéraient plus trouver en France.



Alors, Marie-Galante devient le jardin des Guadeloupes. Toutes les cultures méditerranéennes y prospèrent. Quel

plus riche verger que celui où l'on peut cueillir à la fois : le raisin, la grenade, le citron, l'orange, la figue, la datte, et je ne puis citer tous les fruits des tropiques. A l'exportation, l'île peut fournir l'indigo, le roucou, la lavande, le café, le cacao, le coton.

Et puis, il y a le sucre. Cette terre grasse, au climat tempéré par les brises marines, se prêtait à la culture d'une canne très riche en saccharose. Voilà pourquoi chaque habitation s'orne d'un moulin, et les grandes ailes tournaient, tournaient à tous les points de l'horizon. Un jour, du Mont Constant à Borée, j'en dénombrais 34.

Il y en a encore 80 dans l'île : 20 à Saint-Louis, 27 à Capesterre, 33 à Grand-Bourg. Mais, hélas ! à part six je crois, ils se sont tous endormis. On ne voit plus les grandes ailes cruciformes virer à la brise des alisés. Leur chant aussi n'est plus, et, dans les nuits étincelantes de l'île, la voix des fiers moulins ne berce plus les douces rêveries de la savane ; elle s'est tue, et le passant, étonné près de ces fantômes échevelés, se prend à fredonner le dernier couplet de la chanson du vieux moulin de grand-père :

Tac... tic... tac... tic... tac... tic... tac.
On n'entend plus les refrains
Des vieux moulins.

Pourquoi chanteraient-ils encore, d'ailleurs ? Le chant s'explique surtout dans les pays prospères où battent des cœurs heureux.

Aujourd'hui...

Qu'est devenu le jardin prospère des Guadeloupes ? Où sont les cœurs libres et joyeux d'antan ?

Marie la Gracieuse au climat sain, aux brises attiédies, aux vallons enchanteurs, aux mas ensoleillés dotés de jolis noms sonnans nobles et clairs.

Bonneval, Trianon, Bearenom, Murat, Bellevue, Nes-

mont, Beauregard, Vital, Beauséjour, Cambrai, Bontemps, Malmaison, Borée, Desruisseaux surabondait de vie alors ; chaque habitation s'élevait comme une gentilhommière dont le seigneur et maître porte souvent un beau nom de France.

Marie-Galante ne reverra plus de jour comme celui où D^{lle} Marguerite Victoire Arthémise Péliissier de Montémont, fille de Jean-Baptiste Marie et de D^{me} Marie-Jeanne Félicité Rameau, épousa Jean Georges Comte de Retz, fils de Jean Antoine de Retz et de D^{me} Catherine Loste de Séloge, et qu'au manoir de Grand-Etang, la famille pouvait compter, parmi ses invités, les Clérange de Beauregard, Galigny de Bonneval, Gouverne de Voluisant, Larroche de Sainte-Croix, Vallon de Villeneuve, Saint-Villiers, du Portail, du Plantys, de Souqual, de Luzincourt, de Marguerie, d'Honneur, Lacavé, toutes les branches des Boulognes, de Beaulieu, Décap et Nemours, etc., etc. et, sans doute aussi, Edouard Sinaï de Jabrun qui, pour la circonstance, avait quitté la ville de Joinville et ses fonctions de juge royal.

Vieux moulins endormis ; au long des nuits sans lune, vous rêvez sans doute encore à ces splendeurs passées ; et quand l'astre des nuits éclaire vos savanes, lutins et corrigants, volants et fafardets quittent leur jeu folâtres, assis sur le gazon autour de vos murailles, ils écoutent, ravis, vos antiques nouvelles. Ces nuits-là, les passants regagnent leur chaumière, étonnés de n'avoir dans leur course tardive pas même rencontré le moindre feu-follet.



Un écrivain outrecuidant a osé « étiqueter » la Guadeloupe : « Une île qui meurt ». Mais c'est faux : la Guadeloupe ne meurt pas, elle, dont la population est passée de 37.850 en 1845 à 304.239 en 1940, et dont le commerce se chiffre par plus de 160 millions de francs.

Mais il est, dans l'écrin bleu qui baigne ses rivages, une

petite perle dont l'éclat a pâli. Marie-Galante ne meurt pas plus que les Guadeloupes. Sa population, elle aussi, s'est fort accrue, passant de 3.392 à 29.746, en 1940 ; mais elle sommeille, drapée des reliques du passé.

Pourquoi ce sommeil ? On a dit : « L'île se meurt de politique. » Non ! car alors comment les Guadeloupes ne seraient-elles pas mortes ? Les soubresauts des luttes l'ont assez ébranlée depuis 60 ans. On se blesse à ces luttes, mais on n'en meurt pas ; les forces de vie sont plus fortes que celles de mort, et arrivent à vaincre jusqu'au bord de l'abîme.

Marie-Galante souffre et a souffert d'un mal capital, cause de tous les autres : l'isolement. Le jour où les relations avec l'Europe se sont multipliées, développant le commerce des îles, on a peut-être oublié un peu trop la gracieuse dépendance. Des relations par vapeur, une fois par 15 jours, et même par mois, comme il se faisait encore il y a 10 ans, était-ce suffisant ?

La difficulté des relations entre les « émeraudes », et leur éclat gracieux, a, petit à petit, provoqué deux grands maux :

1° L'émigration des familles entières de l'île et plus spécialement, de presque toutes les familles blanches ;

2° L'abandon des cultures spéciales qui faisaient de l'île un véritable jardin sous les tropiques.

Les Marie-Galantais avaient, en effet, des parents, des amis en Guadeloupe, et lorsqu'un événement heureux ou malheureux demandait la présence de ces êtres unis par l'amitié ou le sang, mille difficultés s'élevaient pour passer d'un bord à l'autre. Souvent pas de bateau ; presque toujours mauvaise mer, traversée très pénible. Je sais de vieux loups de mer qui voguèrent sur bien des océans et qui ne purent supporter, sans malaise, les incommodités de la si petite traversée de Pointe-à-Pitre à Saint-Louis.

Le résultat fut la rareté des déplacements, et alors, de la part des familles du « continent », des sollicitations

pressantes aux parents et amis de l'île. « Pourquoi restez-vous donc dans cette île isolée ? Venez donc vivre près de nous : la vie sera plus agréable ici ; nous serons en famille. Vous garderez vos relations. Ici on vit agréablement ; là-bas, vous vous dessécherez d'ennui dans vos savanes. »

Il aurait fallu de l'héroïsme pour résister à tant d'attraits, et c'est ainsi que commença l'exode de toute la petite noblesse et de la bourgeoisie. Chaque lustre voit partir toute une famille, et mourir un moulin. Les terres sont vendues ; trois grandes usines les achètent. Le sucre se vendait bien : alors pourquoi cultiver encore le café, le cacao, la vanille, le coton, etc. ?

La forêt tropicale fut abattue ; il en fallait du bois pour alimenter le feu des générateurs ! Les vergers furent transformés en champs de canne, et presque toute l'île y passa. Les grandes firmes accaparèrent bientôt tout le marché des sucres. Les vieux moulins ne pouvaient donner le rendement des usines dernier cri.

Tous ceux qui ne tournaient que pour le sucre s'arrêtèrent les ailes brisées. Les six, qui virent encore au vent des alizés, ne tournent que pour le rhum.



Mais voici que le jeu du contingentement entre dans la ronde, et Marie-Galante en reçoit le coup de grâce. L'île, dans l'état actuel, ne peut vivre que de sucre. On ne peut plus refaire son climat. La forêt tropicale ne repousse pas en quelques années. On a conseillé la banane. Où sont les bananiers qui, s'arrêtant à Grand-Bourg (Marie-Galante), iraient enlever la production du pays.

On ne peut tout de même pas parler d'un magasinage à Pointe-à-Pitre, comme pour les rhums. Ce fruit est trop délicat pour supporter une manutention supplémentaire.

Un remède reste : conseiller à ces braves agriculteurs de

Marie-Galante de refaire petit à petit leurs beaux vergers d'antan ; les y aider et, en attendant, augmenter le contingentement de l'île pour permettre à tous les petits planteurs d'écouler leurs cannes, établir un service très régulier avec les Guadeloupes, par des vedettes confortables et de grande vitesse. Et peut-être qu'alors Marie-Galante reprendra un petit air de sa prospérité passée.



